

Le Courrier du SNALC Créteil

Trimestriel
N° 48
Novembre 2005

LE 6 DECEMBRE : STOP OU ENCORE ?

Appartenez-vous à la grande famille des " Aquoibonistes " ? Autrement dit, êtes-vous un(e) adepte du " à quoi bon ? " systématiquement opposé en toutes circonstances et dans tous les domaines ?

Si tel est votre cas, alors, sans l'ombre d'un doute, vous ne voterez pas du tout le 6 décembre prochain, ou encore vous voterez pour ceux qui, depuis des lustres et des lustres, affirment que, si tout n'est pas pour le mieux dans le meilleur des mondes éducatifs, c'est, à l'évidence, uniquement et toujours ... PAR MANQUE DE MOYENS !

Toujours dans ce cas, ayez simplement le réflexe de cohérence - et de dignité - qui s'impose : ne vous plaignez plus du niveau de vos Sixièmes, ni de l'indiscipline chronique de vos Troisièmes, ou de l'inculture de vos Secondes, encore moins de l'apathie de vos Terminales.

Si en revanche le fatalisme n'est pas votre philosophie, si vous pensez que l'idéologie égalitariste n'a rien de commun avec la véritable égalité des chances.

Si vous êtes " interpellé(e) " par la fuite des parents d'élèves vers l'enseignement privé, par les classements des systèmes éducatifs européens ou mondiaux qui ne sont guère flatteurs pour la France, ou par les 160.000 jeunes que notre " merveilleux " système laisse, hélas, sur le bord de la route chaque année.

Si vous ne supportez plus les gadgets péri ou para éducatifs inefficaces qui nous sont imposés...

Si vous avez choisi ce métier parce que vous aimez ce que vous enseignez et que votre désir le plus cher est de le transmettre aux générations qui nous succéderont.

Si vous considérez que leur réussite professionnelle est indissociablement liée à leur insertion sociale et à leur épanouissement personnel.

Si vous pensez que nous avons mieux à faire pour obtenir une promotion que de nous faire valoir dans une agitation pseudo-pédagogique, qu'il y va de notre dignité de professeurs, et que les valeurs Républicaines ont encore leur mot à dire.

Si vous avez à cœur de rendre à l'École son rôle d'ascenseur social, mis à mal par la démagogie ambiante et par le règne de la pensée unique.

Si, en somme, vous voulez dire STOP ! à ce que vous vivez...

Alors, le 6 décembre,
VOTEZ SNALC-CSEN !

Gérard TAFFIN

Le Courrier du SNALC Créteil
1, rue Augereau - Bât. A 2 - 77000 MELUN
CPPAP n° 4034 D 73 S ISSN 1256 - 6616

Dispensé de timbrage

MELUN COÛTS



Déposé le 14/11/2005

283 / 75 0

OS IdF2 - 77

M. NORBERT REBMANN
19 CHEMIN DE CHELLES
77410 CLAYE SOUILLY 0505
CLAYE SOUILLY CC T1

Éditorial	p. 1
L'impensable au CTPM...	p. 2
D'autres exemples de votes	p. 3
6 décembre : votez SNALC !	p. 4
Vote par correspondance	p. 4
Stagiaires IUFM	p. 4
Mutations 2006 : conseils !	p. 5
Vacances 2005-2006	p. 5
Les CAPA de Notation	p. 6
Le Remplacement ...	p. 6

Directeur de publication

Jean-Claude GOUY
2, allée des Souches Vertes
77420 CHAMPS-SUR-MARNE

Imprimeur

Imprimerie Couturier
29, rue Jean-Jaurès
77410 CLAYE-SOUILLY

L'IMPENSABLE

au Comité Technique Paritaire Ministériel

(où les syndicats donnent leur avis sur votre statut...)

Les remplacements
de courte durée
au CTPM du 13 juillet 2005

Le SNALC-CSEN a voté **CONTRE** cette mesure sans intérêt pédagogique qui, à partir du 1^{er} janvier 2006, mettra les professeurs à la botte des chefs d'établissements (le SNALC est favorable au seul volontariat dans la discipline de recrutement).

MAIS :

La FSU et la CGT ayant préféré quitter la salle et ne pas voter (!!), un représentant du Snes-Fsu et un de FO étant purement et simplement absents depuis le début, et un représentant du Sgen-Cfdt étant parti avant les quatre derniers votes...

l'administration a obtenu une large majorité dans tous les votes par 18 voix pour et seulement 8 ou 9 voix contre !!!

Pitoyable défense

Le SNES se défend et prend excuse que cette instance n'est que **CONSULTATIVE**, et insiste sur **l'inutilité de sa présence**, auprès de ses adhérents et mandants (US n°624).

- ◆ Or l'administration tient compte de l'avis du CTPM ou du CSE pour amender ou surseoir à certains projets (*exemple : suppression des TPE en terminale au CSE du 2.12.2004 => voir ci-contre*)
- ◆ Or les élections professionnelles du 6 décembre prochain sont destinées à pourvoir des instances **UNIQUEMENT CONSULTATIVES** (CAPN, CAPA, CSE, CTPM) !!

Le 6 décembre, un syndicat sera digne de votre suffrage



« Fidèle à ses engagements, fidèle aux professeurs »

D'autres exemples de votes au Conseil Supérieur de l'Education

(où les syndicats pour lesquels vous allez voter sont censés porter votre voix...)

Objet du vote	Date	Pour	Contre	
Amendement SNALC au projet de décret de la Loi Fillon : maintien des 4 représentants des personnels en commission permanente (3 prévus par le projet), présence DE DROIT du CPE et du chef des travaux	CSE du 08.07.05	Snalc - Csen Fepe - Unsa Cgc - Fnsaesr	Snpden (chefs d'établissements)	Refus de vote : Snes - Fsu Sgen - Cfdt
Amendement FCPE au projet de décret de la Loi Fillon : Conseils de classe <u>uniquement</u> en dehors des heures de cours	CSE du 08.07.05	Fcpe	Snalc-Csen Snes - Fsu - Cgc	Refus de vote : Sgen - Cfdt - FO Abstention : Unsa
Suppression des TPE en Terminale <u>et</u> augmentation du coefficient de l'épreuve de langue ancienne au BAC	CSE du 02.12.04	Snalc - Csen	Snes - Fsu - Sgen - Unsa - Fo	
LOI SUR LA LAÏCITE	CSE du 15.01.04	SNALC, CSEN		Abst : Unsa, Cgt Refus de vote : Snes, Fsu, Sgen, Cfdt, Fo
Circulaire sur la Laïcité (signes ostensibles...)	CSE du 19.05.04	SNALC, CSEN, Unsa	Cgt	Refus de vote : Snes, Fsu, Sgen, Fo
VOTE : <u>davantage</u> de professeurs au conseil de discipline	CSE du 16.12.03	Snalc - CSEN Snes - Fsu	Cgt	Refus de vote : Sgen - Se Unsa
Rappel (mars 2000) : <u>Moins</u> de professeurs au Conseil de Discipline	CSE du 09.03.00	Fsu - Sgen - Unsa	Snalc	Abstention : Fo

pour vous éclairer...

Pour être

Informé(e)

Écouté(e)

Défendu(e)



LE 6 DECEMBRE : VOTEZ SNALC !

COMMENT VOTER

Les élections aux commissions paritaires nationales et académiques auront lieu le **MERCREDI 6 DECEMBRE**, de 9 h à 17 h, dans votre établissement.

N'oubliez pas **QUE VOUS VOTEZ DEUX FOIS**, dans chaque corps, **une fois pour la commission nationale, une fois pour la commission académique !**

Sauf pour les Chaires Supérieures, où, rappelons le, le SNALC a la **moitié des sièges**, et est un des deux seuls syndicats élus : une seule commission, nationale, un seul vote donc.

Pour le vote **national** vous placez un bulletin de vote **BLANC** - en vérifiant que c'est bien la liste SNALC-CSEN de VOTRE CORPS Agrégés, Certifiés, etc, et non par erreur d'un autre Corps ! - dans une petite enveloppe **BLANCHE** non cachetée, puis vous placez cette petite enveloppe contenant le bulletin dans une grande enveloppe **BLANCHE** autocollante **A COMPLETER ET A SIGNER**. Les mentions et la **SIGNATURE** sont **IMPERATIVES !** Une fois

cachetée, complétée, signée, vous mettez cette grande enveloppe blanche dans l'**URNE NATIONALE** et vous **EMARGEZ** la liste électorale commission nationale...

Mêmes opérations, dans le même ordre, avec les mêmes obligations, pour le vote académique, mais cette fois avec un bulletin **SNALC-CSEN BLEU**, une petite enveloppe **BLEUE**, une grande enveloppe **BLEUE**, elle aussi à compléter et à signer, et à placer dans une autre **URNE, ACADEMIQUE**. Et second émargement de la liste électorale commission académique...

Vous votez donc **DEUX FOIS**.

Ne l'oubliez pas, ne votez pas qu'une seule fois. Et ne mélangez pas les bulletins, les enveloppes, les couleurs : un bulletin **SNALC académique** placé dans l'enveloppe et dans l'**urne nationales SERA NUL**,... Un bon bulletin académique, bien placé dans l'urne académique, mais dans une enveloppe nationale sera également annulé !

NE FAITES PAS D'ERREURS OU DE MELANGES DE COULEURS
C'est tout **BLANC**, puis tout **BLEU !**

VOTE PAR CORRESPONDANCE

Voter **PAR CORRESPONDANCE** peut être pour vous une bonne solution

Vous êtes sûr ainsi de ne pas oublier d'aller voter le jour du vote, vous n'êtes plus à la merci d'un empêchement de dernière minute qui vous interdirait de vous déplacer et d'aller voter le 6 décembre dans votre établissement, vous pouvez voter en toute tranquillité, sans hâte, sans pression, sans risque d'erreur de couleur, ou de catégorie des deux bulletins, bulletin national et bulletin académique !

Prenez simplement la précaution de demander **dès aujourd'hui** à votre chef d'établissement de vous remettre le matériel des deux votes, national et académique, de votre Corps, et **postez le plus tôt possible** votre enveloppe de vote(s), sans attendre la veille du 6 décembre !, en respectant bien toutes les mentions, toutes les signatures, et toutes les enveloppes exigées !

INFORMATIONS et CONSEILS MUTATIONS

tél. 01.47.70.00.55.
tél. 06.08.77.31.21.

internet jc.gouy@snalc.fr

Ne confondez pas les couleurs, mais ne confondez pas non plus BULLETINS DE VOTES et PROFESSIONS DE FOI - votre vote avec une profession de foi serait nul - NE RAYEZ AUCUN NOM, ce serait également NUL

SOUTENEZ ACTIVEMENT LE SNALC !

En votant pour ses listes le 6 décembre

Mais aussi...

en vérifiant que ses professions de foi sont bien affichées dans l'établissement, que ses bulletins de vote sont bien présents et bien visibles sur la table le jour du scrutin,

en tenant le bureau de vote, au moins une partie de la journée, **en étant présent à la clôture** lorsque tous les votes sont mis sous l'enveloppe que le chef d'établissement envoie ensuite au rectorat,

en affichant, photocopiant et diffusant les pages 2 et 3, et un maximum d'autres documents SNALC !

Téléphonez au 01.64.37.20.02 ou au 01.47.70.00.55 : affichettes, tracts, plaquettes, guides... à votre disposition.

STAGIAIRES IUFM

De nombreux pièges vous guettent en première affectation...

Les 50 pts de **1er vœu** : à prendre cette année ? à ne pas prendre ?
Les risques **d'extension** à partir du 1er vœu au plus petit barème...
Le départage, aux éléments familiaux puis à l'âge et non au rang de vœu, en cas **d'égalité** de barème.
Prime d'installation... ou non ?

CONSULTER LE SNALC, faire vérifier et suivre votre demande est **INDISPENSABLE**.

Le SNALC sera également présent à la réunion spéciale organisée par l'IUFM.

MUTATIONS 2006

ATTENTION !

C'est **lundi 12 décembre** au plus tard que vous devez saisir sur Internet site www.education.gouv.fr/SIAM votre demande de **première affectation** si vous êtes actuellement stagiaire IUFM, ou votre demande de **mutation pour changer d'académie**, si vous êtes actuellement en poste fixe ou en poste de titulaire remplaçant dans notre académie de Créteil, et que vous souhaitez donc la quitter...

C'est également dès le même lundi 12 décembre au plus tard que vous devez saisir votre demande et déposer votre dossier pour **tous les mouvements spécifiques** : toutes les affectations ou mutations en classes préparatoires CPGE, en sections internationales, en chefs de travaux, en postes théâtre-cinéma, en postes particuliers PLP, et sur certains postes de classes de BTS. Y compris si vous souhaitez un poste spécifique dans l'académie.

Si vous êtes adhérent(e) au SNALC vous avez déjà reçu la **QUINZAINE spéciale mutations** n° 1246 ter, avec tous les détails du barème, tous les conseils utiles, et la **fiche syndicale** qui est à renvoyer *impérativement au plus tard début janvier*, puisque nous siégerons la seconde quinzaine de janvier en commissions académiques de vérification de vos vœux et barèmes.

Vous avez également reçu la **QUINZAINE normale** n° 1246, avec toutes les informations utiles et la fiche sur les mouvements spécifiques.

Si ce n'est pas encore fait, **contactez nous impérativement**, par courrier, au 06.08.77.31.21., ou sur le site jc.gouy@snalc.fr, **avant le 12 décembre pour que nous puissions vérifier votre demande, et vous conseiller utilement sur vos vœux et vos barèmes** : après nous pourrons, bien entendu, suivre et défendre votre demande, mais il sera trop tard pour vous conseiller utilement, et vous ne pourrez plus modifier vos vœux, si nous décelons des oublis, des erreurs ou des imprudences, ou des possibilités d'améliorer votre barème et vos chances !

Commandez-nous, si nécessaire, **d'urgence** cette **QUINZAINE spéciale** et la **fiche syndicale** qui nous permettra de suivre votre demande.

- ✂ -

NOM : PRENOM :
ADRESSE PERSONNELLE :
GRADE : DISCIPLINE :

Je souhaite recevoir

- la **QUINZAINE** n° 1246 ter mutations et premières affectations "inter académiques"
(changements d'académie et premières affectations des stagiaires IUFM)
- au printemps 2006 la seconde **QUINZAINE** mutations et premières affectations "intra académiques"
(mutations à l'intérieur de l'académie de Créteil et premières affectations dans une académie)
- les "**barres d'entrée**" indicatives (mouvement 2005) par académies et départements dans ma discipline
(barème du dernier entré l'an dernier dans chaque académie et dans chaque département)

Coupon à retourner **sans attendre** au SNALC CRETEIL, 1 rue Augereau, bâtiment A2, 77000 MELUN

NOS VACANCES

Noël	17 déc. / 3 janvier
Hiver	4 février / 20 février
Printemps	8 avril / 24 avril
Été	4 juillet 2006
Rentrée	4 septembre

Départ en vacances
le jour indiqué, après la classe
Retour de vacances
le matin du jour indiqué

LE SNALC CRETEIL A VOTRE SERVICE

Président

Gérard TAFFIN
tél./fax 01.64.37.20.02.
✉ snalc-creteil@wanadoo.fr

Trésorier

Loïc VATIN
93, avenue Mendès France
94880 NOISEAU

Contacts Mutations

Jean-Claude GOUY
tél. 06. 08. 77. 31. 21.
✉ jc.gouy@snalc.fr

Loïc VATIN
tél. 01.49.82.36.31 (avant 20 h)
✉ snalc-creteil@wanadoo.fr

AGREGES, CERTIFIES, LES CAPA DE CONTESTATION DE NOTES...

Ces commissions paritaires se sont tenues les 6, 12, 13 et 18 octobre, au rectorat.

En déclarations liminaires les commissaires paritaires élus SNALC ont rappelé notre attachement à une notation **individuelle** et **annuelle**, pour garantir une évaluation et une progression de carrière régulières, contrairement aux projets actuels de notation simplement tous les deux ans.

Le SNALC a aussi insisté pour que tous les collègues ayant **Très Bien** aux trois " pavés " et une bonne appréciation littérale aient automatiquement **au moins la moyenne de note administrative de leur échelon**. Trop souvent, hélas, des collègues dans ce cas ...n'ont même pas cette moyenne ! C'est absurde, alors qu'il serait même logique de leur attribuer la note maximum de l'échelon...

Le SNALC a également dénoncé les augmentations, ridicules, et pas rares, hélas, des dixièmes de points en dessous de 39, et des ...0,05 (!) au dessus de 39... Que ne nous reprocherait-on pas, avec raison, si nous nous permettions, nous, de noter des copies d'élèves au 0,05 près !

Le SNALC a, enfin, demandé pour les Agrégés, le maintien de la gestion **nationale** des promotions d'échelons issues de cette notation, pour maintenir ainsi l'équité entre toutes les académies.

*Dans ces commissions paritaires les élus du SNALC ont, bien entendu, défendu un maximum de collègues. Non sans résultats. Pour les Agrégés, 13 collègues avaient fait une requête : pour 8 la note a été finalement augmentée. Sur 137 Certifiés, 50 ont eu la note relevée en commission, 57 avaient une note déjà augmentée par leur chef d'établissement avant la commission, 10 seulement ont gardé après commission une note qui n'avait pas été initialement déjà augmentée. On voit tout l'intérêt de déposer systématiquement une requête, et sans le moindre risque, dès que l'on a TB aux trois pavés, une appréciation correcte, et une progression nulle ou faible ! N'oubliez pas que désormais, pour la Hors Classe, avoir des promotions successives **au grand choix** d'échelon en échelon va devenir de plus en plus indispensable, et que c'est très en amont, que vous devez veiller, chaque année, à une augmentation maximale de votre note !*

Émilie LOUIS, Jean-Claude GOUY, Geoffroy MOREL, Loïc VATIN, commissaires paritaires

CONTINUONS A PROGRESSER

... ENSEMBLE !

Une nouvelle année consécutive, notre section académique SNALC a augmenté le nombre de ses militants et de ses adhérents :

+ 11 % sur deux ans
et + 9 % au plan national

Cela nous est d'un appui précieux et nous apporte un encouragement que nous apprécions, en un temps où l'hémorragie continue à frapper les organisations syndicales...

En cette période d'élections, nous avons tout particulièrement besoin de cet appui, et de cet encouragement.

Renouvelez **SANS PLUS ATTENDRE** votre adhésion pour 2005-2006 au SNALC.

Merci par avance de ce soutien...

REPLACEMENT DE COURTE DUREE : EXIGEONS LE VOLONTARIAT...

Le SNALC vous déconseille le boycott des réunions de concertation et de mise au point du protocole d'application dans votre établissement.

Soyons au contraire présents : le remplacement de courte durée existera à coup sûr dès le 1er janvier. Et il y aura de toute façon un protocole !

En pratiquant la politique de la chaise vide, et la protestation systématique, au moins en paroles, d'autres syndicats n'ont strictement rien obtenu du tout !

Établissement par établissement, introduisons le plus grand nombre possible de garde-fous.

Essayons d'imposer, de fait, un strict volontariat, et veillons au remplacement dans la seule discipline !

READAPTATION

Attention !

Date LIMITE des dossiers auprès du Rectorat
le **mercredi 30 novembre**